

Annuaire régional d'Eurostat 2007



Annuaire régional d'Eurostat 2007

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007

ISBN 978-92-79-05078-7

ISSN 1681-9314

Numéro de catalogue: KS-AF-07-001-FR-N

(Publication imprimée: KS-AF-07-001-FR-C)

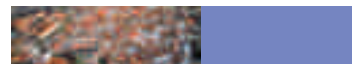
Thème: Statistiques générales et régionales

Collection: Livres statistiques

© Communautés européennes, 2007

© Copyright des photos suivantes: couverture et les chapitres Introduction, Comptes des ménages, Productivité du travail, Statistiques urbaines, Tourisme et Éducation: © la Médiathèque centrale de la Commission européenne; les chapitres Population et Agriculture: © Jean-Jacques Patricola; les chapitres Produit intérieur brut, Marché du travail, Science, technologie et innovation, Statistiques structurelles sur les entreprises et Transports: © la bibliothèque d'images numériques de la direction générale Politique régionale de la Commission européenne.

L'autorisation de reproduction ou d'utilisation de ces photos doit être demandée directement au détenteur des droits d'auteur.



Preface

Chers lecteurs,

Une nouvelle fois, Eurostat a le plaisir de vous proposer une vue d'ensemble des développements les plus récents dans les régions de l'Union européenne, couvrant, autant que possible, les vingt sept États membres actuels ainsi que les pays de l'AELE. Les thèmes choisis sont ceux que nous considérons comme susceptibles d'apporter un éclairage intéressant sur les diverses facettes de l'évolution économique, sociale et démographique dans les régions de l'Europe tout entière. Pour la première fois, nous avons ajouté un chapitre sur le PIB qui a été élaboré en coopération avec la direction générale de la politique régionale, notre principal client pour les données régionales.

L'année 2007 représente un moment très important pour la politique régionale, dans la mesure où elle marque le début de la mise en œuvre de la nouvelle politique de cohésion de l'Union, qui se poursuivra jusqu'en 2013 et par le biais de laquelle la Communauté investira dans le développement régional un montant sans précédent de quelque 347 milliards d'euros. Ces statistiques régionales feront partie des critères à l'aune desquels le développement des régions de l'UE sera évalué. Dans la présente publication, vous trouverez également un chapitre sur les statistiques urbaines, qui est le résultat de notre collaboration avec la direction générale de la politique régionale dans le domaine de l'audit urbain. Ce dernier constitue une composante de plus en plus importante de la politique de développement régional.

Parallèlement, en coopération avec nos partenaires du système statistique européen (SSE), nous continuerons à étoffer progressivement, du point de vue tant du niveau de détail que de la couverture, les informations régionales disponibles, afin de broser un tableau toujours plus complet des relations complexes caractérisant le développement régional à travers l'UE.

Je vous souhaite une agréable et intéressante lecture.



Hervé Carré
Directeur général d'Eurostat



Remerciements

Les éditeurs de l'Annuaire régional d'Eurostat 2007 tiennent à remercier tous ceux qui leur ont apporté leur concours. La rédaction des divers chapitres de la présente édition a été confiée aux personnes suivantes:

- **Population:** Gregor Kyi (unité F.1 d'Eurostat: «Statistiques démographiques et de la migration»)
- **Produit intérieur brut:** Lewis Dijkstra (unité B.2 de la direction générale de la politique régionale: «Développement de la politique de cohésion, négociations d'adhésion»)
- **Comptes des ménages:** Andreas Krüger (unité C.2 d'Eurostat: «Comptes nationaux — production»)
- **Marché du travail:** Pedro Ferreira (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique»)
- **Productivité du travail:** Berthold Feldmann (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique»)
- **Statistiques urbaines:** Teodóra Brandmüller (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique»)
- **Science, technologie et innovation:** Bernard Felix, Tomas Meri et Håkan Wilén (unité F.4 d'Eurostat: «Statistiques de l'éducation, des sciences et de la culture»)
- **Statistiques structurelles des entreprises:** Ulf Johansson (unité G.1 d'Eurostat: «Statistiques structurelles des entreprises»)
- **Transports:** Anna Bialas-Motyl (unité G.5 d'Eurostat: «Statistiques des transports») et An Heirman
- **Tourisme:** Ulrich Spörel (unité F.6 d'Eurostat: «Statistiques de la société de l'information et du tourisme»)
- **Éducation:** Lene Mejer (unité F.4 d'Eurostat: «Statistiques de l'éducation, des sciences et de la culture»)
- **Agriculture:** Peter Szabo (unité E.1 d'Eurostat: «Statistiques agricoles — méthodologie»)

La mise en forme et la coordination de la présente publication ont été assurées par Åsa Önnersfors (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique») avec le concours de Pavel Bořkovec (unité B.6 d'Eurostat: «Diffusion»). Baudouin Quennery (unité D.2 d'Eurostat: «Indicateurs régionaux et information géographique») a produit l'ensemble des cartes statistiques.

Nous adressons également nos remerciements à:

L'Association européenne de libre-échange (AELE), et notamment Richard Ragnarson.

La direction générale de la traduction de la Commission européenne, et notamment les unités de traduction allemande, anglaise et française.

L'Office des publications officielles des Communautés européennes, et notamment Peter Johansson, de l'unité B1 («Publications multisupports»), ainsi que les correcteurs de l'unité B2 («Services éditoriaux»).

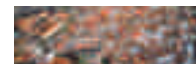
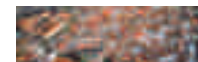


Table des matières

INTRODUCTION	9
Seules les statistiques régionales vous donnent une information complète	10
La nomenclature NUTS	10
Couverture	10
Davantage d'informations régionales	11
Extraction des données	11
1 POPULATION	13
Présentation de la répartition régionale de la démographie	14
Les moteurs de l'évolution de la population	14
Vieillesse démographique: la situation actuelle	19
... et ses conséquences pour l'avenir	19
<i>Notes méthodologiques</i>	24
2 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	27
PIB par habitant: fortes disparités régionales	28
Politique de cohésion 2007-2013	28
La croissance du PIB s'accélère en dehors du cœur de l'Union	30
L'Union connaît la convergence, mais que se passe-t-il au sein des États membres?	33
Conclusion	35
<i>Notes méthodologiques</i>	36
3 COMPTES DES MÉNAGES	39
Introduction: mesure de la richesse	40
Revenu des ménages privés	40
Résultats pour l'année 2004	40
Revenu primaire	40
Revenu disponible	41
Dynamisme de la périphérie de l'Union	45
Résumé	48
<i>Disponibilité des données</i>	45
4 MARCHÉ DU TRAVAIL	51
Les objectifs de l'Union européenne en matière d'emploi	52
Premier objectif: un taux d'emploi global supérieur à 67 %	52
Deuxième objectif: un taux d'emploi féminin supérieur à 57 %	55
Troisième objectif: un taux d'emploi des travailleurs âgés supérieur à 50 %	57
Réduction de l'écart entre hommes et femmes	57
Chômage	60
Conclusions	63
<i>Notes méthodologiques</i>	64
<i>Définitions</i>	64



5	PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL.....	67
	Introduction	68
	La productivité du travail reste très inégale sur le plan régional	68
	Des taux de croissance de la productivité différents conduisent à une convergence accrue	68
	La productivité du travail dans l'industrie manufacturière et dans le secteur des services	71
	Conclusion.....	73
	<i>Notes méthodologiques</i>	76
6	STATISTIQUES URBAINES.....	79
	Introduction	80
	Mesure de la qualité de la vie dans les villes.....	80
	Les unités spatiales.....	80
	Le cadre temporel.....	80
	Les indicateurs.....	80
	Étude des caractéristiques de l'évolution démographique	83
	Perception de la situation.....	87
	Au-delà des taux de croissance.....	87
7	SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION.....	91
	Introduction	92
	Recherche et développement.....	92
	Ressources humaines en science et technologie	95
	Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance.....	95
	Brevets	97
	Patstat.....	99
	Les demandes de brevets dans les régions.....	99
	Conclusion.....	99
	<i>Notes méthodologiques</i>	101
8	STATISTIQUES STRUCTURELLES SUR LES ENTREPRISES.....	103
	Introduction	104
	Régions les plus spécialisées dans différentes activités.....	104
	Spécialisation dans les services aux entreprises	106
	Croissance de l'emploi dans les services aux entreprises	110
	Caractéristiques des 30 régions les plus spécialisées dans les services aux entreprises	113
	Conclusion	115
	<i>Notes méthodologiques</i>	116
9	TRANSPORTS.....	119
	Introduction	120
	Infrastructure de transport.....	120
	Matériel de transport	123
	Transport maritime.....	123
	Fret routier.....	125
	Transport aérien.....	127



Conclusion.....	129
<i>Notes méthodologiques</i>	130
10 TOURISME	133
Introduction	134
Capacités d'hébergement	134
Utilisation des capacités	135
Intensité touristique	137
Évolution du tourisme 2000-2005	137
Part du tourisme récepteur	140
Perspectives	140
<i>Notes méthodologiques</i>	143
11 ÉDUCATION	145
Introduction	146
Participation des enfants de quatre ans à l'enseignement.....	146
Étudiants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire non supérieur ..	148
Étudiants de l'enseignement supérieur	148
Diplômés de l'enseignement supérieur	151
Participation à l'apprentissage tout au long de la vie	151
Conclusions.....	153
<i>Notes méthodologiques</i>	155
12 AGRICULTURE	157
Introduction	158
Contribution de l'agriculture au PIB.....	158
Productivité du travail dans l'agriculture	158
Diversification du revenu dans la communauté agricole	161
Utilisation de produits chimiques dans l'agriculture	161
Productivité agricole	165
Conclusions.....	165
<i>Notes méthodologiques</i>	167
ANNEXE	169
UNION EUROPÉENNE: Régions au niveau NUTS 2	169
PAYS DE L'AELE: Régions statistiques dans niveau 2	172

Introduction



Seules les statistiques régionales vous donnent une information complète

Les statistiques régionales sont d'une importance capitale pour qui veut comprendre l'évolution économique et sociale dans l'Union européenne. Le montant énorme du budget consacré aux Fonds structurels (347 milliards d'euros pour la période 2007-2013) montre bien l'importance qu'attache l'UE à la réduction des clivages qui séparent les régions en termes de développement économique et social.

Si vous voulez en savoir plus sur la manière dont les régions d'Europe évoluent dans un vaste ensemble de domaines statistiques très divers, voici la publication qu'il vous faut! Les textes et les cartes statistiques constituent une véritable mine d'informations sur la vie dans les régions européennes. Dans son deuxième chapitre («Produit intérieur brut»), la présente édition de l'Annuaire régional donne également, pour la première fois, un aperçu de la politique de cohésion de l'Union européenne, rédigé par un spécialiste de la direction générale de la politique régionale, qui est l'une des principales utilisatrices des statistiques au niveau régional.

Cette année voit également le retour, souhaité par beaucoup, des statistiques du tourisme et de l'éducation, deux domaines très intéressants sur lesquels nous revenons avec plaisir. Le chapitre sur la productivité du travail, qui a fait sa première apparition l'année dernière, se concentre cette année sur la productivité dans différents domaines d'activité et, dans l'analyse des évolutions régionales en Europe, nous couvrons bien sûr aussi la situation dans les villes européennes, d'où la présence d'un chapitre sur les statistiques urbaines, consacré essentiellement à l'évolution démographique dans les villes.

La nomenclature NUTS

Toutes les statistiques établies au niveau régional dans l'UE sont fondées sur la nomenclature des unités territoriales statistiques, appelée «NUTS». La nomenclature NUTS est utilisée depuis des décennies pour l'établissement des statistiques régionales et a toujours constitué la base de la politique de financement régional. Toutefois, elle ne possède une base juridique que depuis 2003, année qui a vu l'adoption du règlement NUTS par le Parlement et le Conseil ⁽¹⁾.

À chaque fois que de nouveaux États membres adhèrent à l'UE, le règlement NUTS est évidem-

ment modifié de manière à y inclure la classification régionale de ces pays. Ce fut le cas en 2004, lorsque dix nouveaux États membres firent leur entrée dans l'UE. La Bulgarie et la Roumanie ont adhéré à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007. Ces deux pays étaient dotés depuis 1998 d'une classification statistique des régions semblable à la nomenclature NUTS, mais l'application de cette dernière a exigé l'attribution de nouveaux codes aux régions concernées: ces codes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Le règlement NUTS prévoit une révision triennale qui permet de modifier la classification régionale et de l'adapter à de nouveaux découpages administratifs ou à l'évolution des circonstances. Cet exercice a eu lieu pour la première fois en 2006 mais, comme les adaptations décidées en cette occasion n'entreront en vigueur qu'au début de 2008, la présente édition s'en tient toujours à la version 2003 de la NUTS. L'édition de l'année prochaine comportera donc un certain nombre de modifications apportées à la nomenclature régionale des pays.

Nous avons joint à la présente publication une carte pliante qui montre l'ensemble des régions correspondant au niveau 2 de la NUTS dans les 27 États membres de l'UE (EU-27) et dans les pays de l'AELE, tandis qu'à l'annexe 1 vous trouverez la liste complète des codes et des noms de ces régions.

Couverture

Le présent Annuaire régional contient des statistiques pour l'ensemble des 27 États membres de l'Union européenne, y compris la Bulgarie et la Roumanie, qui viennent d'adhérer. Cette année, la couverture a été étendue aux pays de l'AELE, de sorte que vous trouverez également dans cette édition des commentaires sur l'évolution régionale en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Les régions situées dans les pays de l'AELE sont appelées régions statistiques et sont régies par les mêmes règles que les régions de l'UE, si ce n'est que, dans leur cas, il n'existe pas de base juridique. Dans certains domaines d'action, nous ne disposons pas encore de données sur les pays de l'AELE, mais la disponibilité des données s'améliore et nous espérons vous présenter une couverture plus complète encore l'année prochaine. Il est souvent intéressant de comparer des données régionales relatives à des pays de l'AELE avec des données relatives aux États membres voisins, par exemple en faisant une comparaison entre la

⁽¹⁾ Pour en savoir plus sur la nomenclature NUTS, voir: http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/splash_regions.html.



Norvège et la Suède ou entre la Suisse et l'Autriche. Il existe évidemment de nombreuses similarités entre des régions voisines situées dans des pays différents, mais parfois, les disparités sont tout aussi intéressantes à analyser.

La présente édition de l'Annuaire statistique ne contient pas d'informations sur les trois pays candidats que sont l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Croatie et la Turquie, car nous disposons actuellement de trop peu de données au niveau régional.

Davantage d'informations régionales

Sur le site web d'Eurostat, vous pourrez consulter, sous le thème «Statistiques générales et régionales», des tableaux présentant des statistiques sur les «régions» et l'«audit urbain» qui contiennent des séries chronologiques plus détaillées (dont certaines remontent jusqu'à 1970) et des statistiques plus complètes que celles figurant dans cet annuaire. Vous y trouverez également un certain nombre d'indicateurs établis au niveau 3 de la NUTS (concernant par exemple la superficie, la démographie, le produit intérieur brut et le marché de l'emploi). Cette précision est importante car, à l'heure actuelle, huit États membres (le Danemark, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte et la Slovénie) n'ont pas de nomenclature NUTS au niveau

2. L'année prochaine, lorsque la nomenclature NUTS modifiée sera appliquée, le Danemark aura également des régions de niveau 2.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur le contenu des bases de données régionales et urbaines en consultant la publication d'Eurostat intitulée *Statistiques urbaines et régionales européennes — Guide de référence — Édition 2007*, que vous pouvez télécharger à partir de notre site web.

Les années précédentes, un CD-ROM était joint à l'Annuaire. Nous avons mis fin à cette tradition, car toutes les informations habituellement données sur le CD-ROM sont désormais disponibles sur le site web d'Eurostat. En particulier, les données spécifiques utilisées pour établir les cartes figurant dans le présent Annuaire régional peuvent être trouvées sur notre site web sous forme de tableaux Excel.

Extraction des données

Les données statistiques présentées dans l'Annuaire régional d'Eurostat 2007 ont été extraites au cours des premiers mois de 2007; la date de clôture finale était le 15 mai 2007, ce qui signifie que les données publiées représentent les informations les plus récentes disponibles à cette date-là. Si vous souhaitez prendre connaissance des statistiques publiées ultérieurement, veuillez consulter le site web d'Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

Marché du travail

4

Les objectifs de l'Union européenne en matière d'emploi

Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a fixé trois objectifs principaux pour 2010: une croissance économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi qu'une plus grande cohésion sociale. Le but est de porter le taux d'emploi global de l'UE (c'est-à-dire l'emploi total, sans distinction de sexe ou d'âge) à 70 % et le taux d'emploi des femmes à plus de 60 % en moyenne d'ici à 2010.

Une année plus tard (mars 2001), le Conseil européen de Stockholm a ajouté deux objectifs intermédiaires — un taux d'emploi supérieur à 67 % et un taux d'emploi féminin supérieur à 57 % en 2005 — ainsi qu'un nouvel objectif: atteindre un taux d'emploi des travailleurs âgés supérieur à 50 % en 2010.

Ce sont là des objectifs collectifs pour l'UE dans son ensemble. Il est néanmoins intéressant d'évaluer les résultats des différents pays au regard de ces objectifs européens. Par ailleurs, étant donné qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif de cohésion sociale, il convient de mettre en évidence les disparités régionales par rapport aux objectifs globaux de l'Union. Il y a lieu d'analyser la capacité à atteindre, au niveau régional, les objectifs souhaités en matière d'emploi, afin d'identifier les régions qui obtiennent des résultats moins bons et de mesurer la cohésion territoriale.

L'année de référence pour les données contenues dans le présent chapitre est 2005, l'année idéale pour s'intéresser aux objectifs intermédiaires fixés à Stockholm. L'analyse porte sur les avancées régionales par rapport aux objectifs de Lisbonne et se concentre davantage sur les disparités entre régions que sur le pays dans son ensemble.

On notera que les deux nouveaux États membres, la Bulgarie et la Roumanie, ne faisaient pas partie de l'Union européenne en 2005. Cependant, étant donné que les objectifs définis par le Conseil de Stockholm ne représentaient qu'une étape vers la réalisation des objectifs plus importants de 2010 et que la prise en compte des données de ces deux pays dans l'analyse fait baisser les taux d'emploi de moins d'un demi-point de pourcentage, l'étude a été menée pour l'EU-27.

Premier objectif: un taux d'emploi global supérieur à 67 %

L'objectif intermédiaire fixé par le Conseil de Stockholm pour le taux d'emploi global moyen de l'Union européenne n'a pas été atteint. En 2005, le taux global s'établissait à 63,3 % et res-

taut donc inférieur de 3,7 points de pourcentage à l'objectif. Il est vrai qu'entre 2001 et 2005 une tendance à la convergence vers les objectifs fixés avait été observée sous l'effet de la participation croissante des femmes au marché du travail, mais la progression n'avait pas été assez rapide.

Au niveau des pays, quatre catégories peuvent être distinguées: les pays qui ont déjà atteint le taux d'emploi global fixé pour 2010 dans le cadre de la stratégie de Lisbonne; les pays qui ont atteint l'objectif de 2005 défini par le Conseil de Stockholm; les pays qui ont manqué l'objectif de Stockholm, mais qui ont réalisé des progrès significatifs dans cette direction; enfin, les pays qui ont manqué l'objectif de Stockholm et ne semblent pas progresser ou qui s'éloignent même des objectifs.

Quatre pays de l'EU-27 ont déjà atteint l'objectif de 70 % prévu par la stratégie de Lisbonne pour le taux d'emploi global. Il s'agit du Danemark (75,9 %), des Pays-Bas (73,2 %), de la Suède (72,3 %) et du Royaume-Uni (71,7 %). Parmi ces quatre pays, le Royaume-Uni a, en outre, affiché une tendance à la hausse continue de son taux d'emploi sur les cinq dernières années.

Cinq des pays de l'EU-27 ont réalisé l'objectif intermédiaire de 67 % défini pour le taux d'emploi global par le Conseil de Stockholm: l'Autriche (68,6 %), Chypre (68,5 %), la Finlande (68,4 %), l'Irlande (67,6 %) et le Portugal (67,5 %). Parmi ceux-ci, l'Irlande a enregistré une évolution notable à la hausse au cours des cinq dernières années.

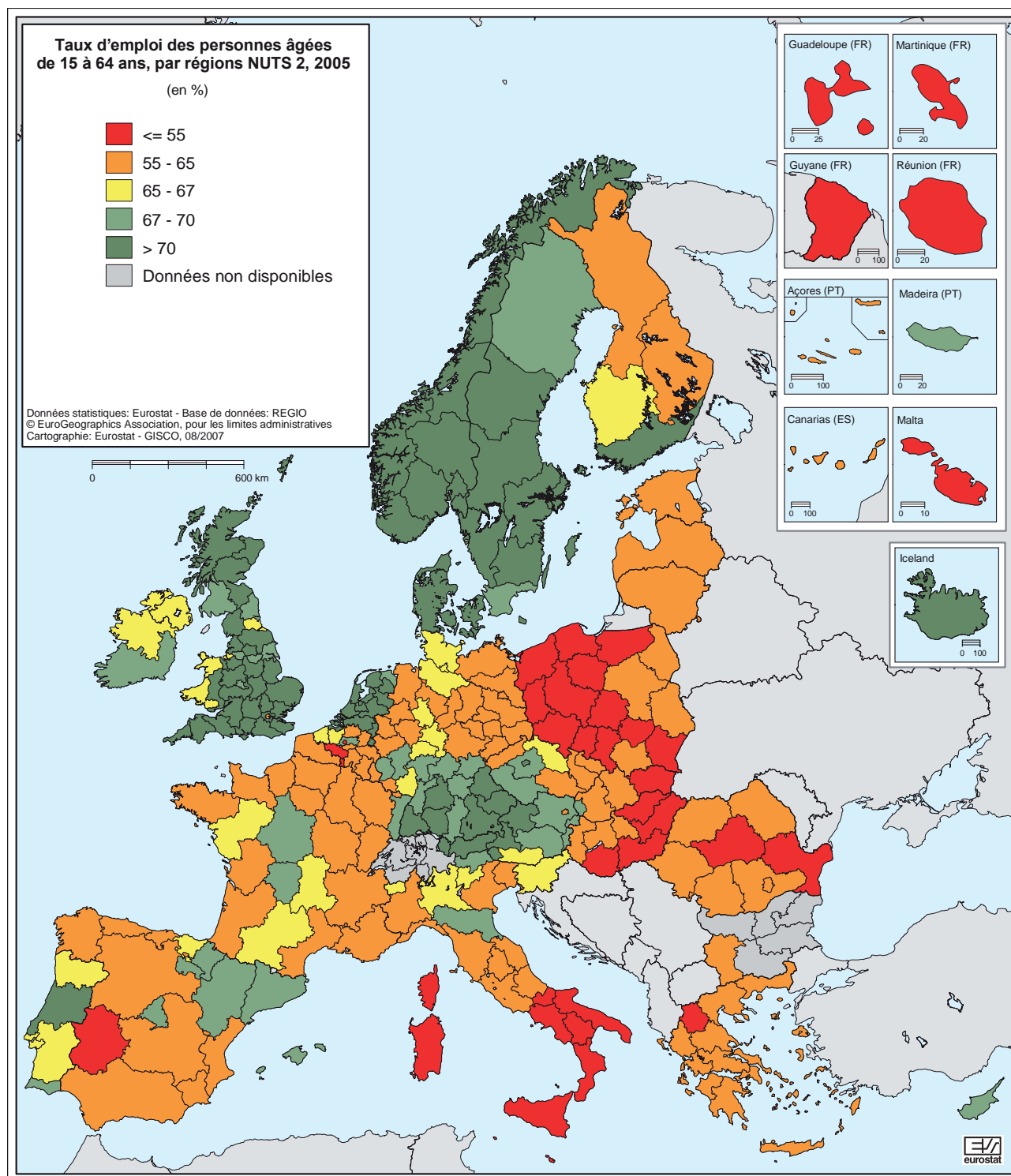
Tous les autres pays ont manqué l'objectif de Stockholm. Cependant, pour certains d'entre eux, comme l'Estonie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Hongrie et la Bulgarie, les taux d'emploi sont nettement orientés à la hausse. Malte et la Roumanie sont restées en deçà de l'objectif d'emploi global fixé à Stockholm; de fait, ces deux pays s'en éloignent, puisque leurs taux d'emploi ont été très clairement orientés à la baisse sur les cinq dernières années. Les autres pays qui ont manqué l'objectif de Stockholm n'ont pas affiché de tendance significative.

La carte 4.1 montre les régions NUTS 2 qui ont atteint les objectifs (la couleur vert clair correspond aux objectifs de Stockholm et la couleur vert foncé aux objectifs de Lisbonne).

Un groupe de régions NUTS 2 situées au carrefour entre l'Allemagne, l'Autriche et la République tchèque a enregistré des taux d'emploi élevés.

À l'est de ce groupe central se trouvent toutes les régions d'Europe de l'Est dont les taux d'emploi sont faibles, voire très faibles. Les taux d'emploi sont par-

Carte 4.1: Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, par régions NUTS 2, 2005
(en %)



ticulièrement bas dans les régions occidentales de la Pologne et les régions orientales de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Roumanie. À l'ouest de ce groupe central se trouvent les régions françaises qui ont également enregistré de faibles taux d'emploi, à deux exceptions près: le Centre et le Limousin.

Presque toutes les régions du Royaume-Uni ont affiché de bonnes performances en matière de taux d'emploi, et la plupart d'entre elles ont d'ores et déjà réalisé les objectifs de Lisbonne. Inner London constitue l'exception avec un taux d'emploi inférieur à 65 %. Aux Pays-Bas, de même qu'en Suède, chaque région a atteint les objectifs de Stockholm en matière d'emploi.

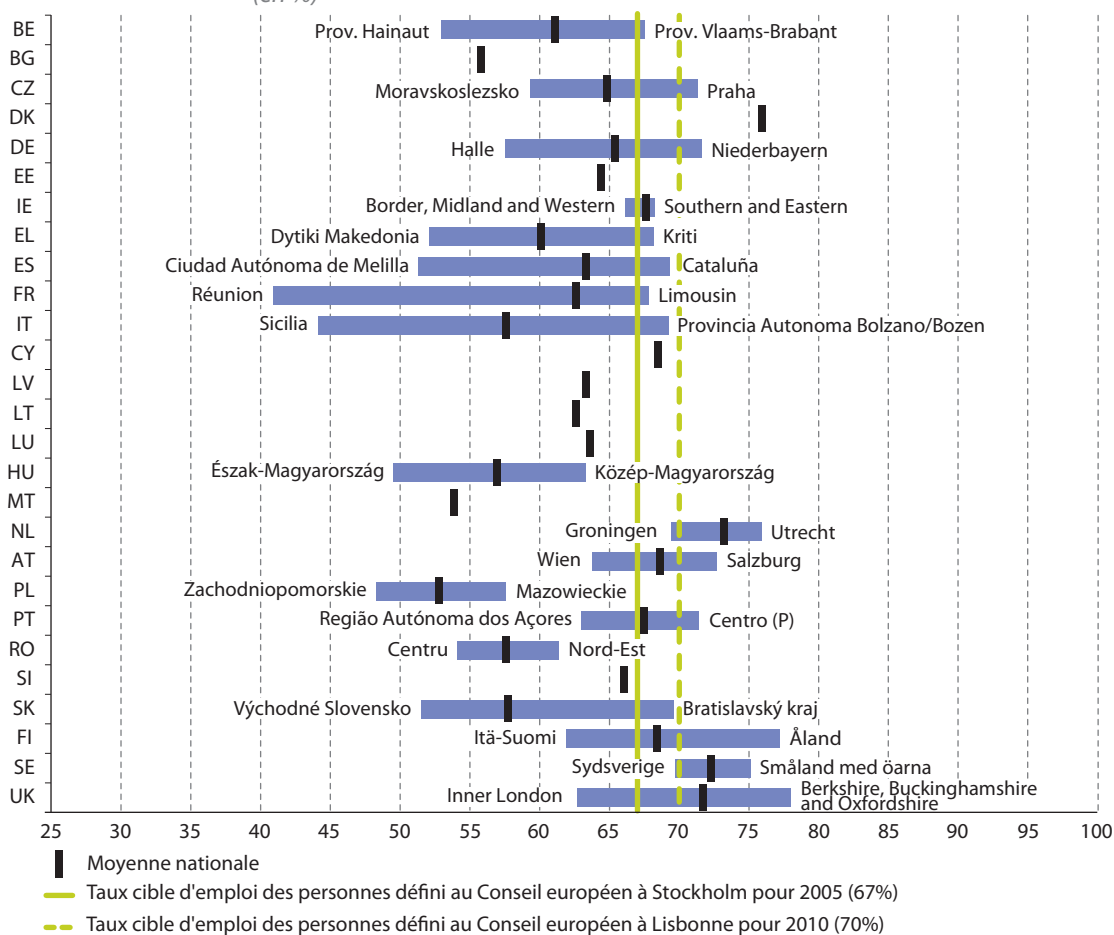
Les régions du sud de l'Europe, sauf le Portugal, connaissent des taux d'emploi faibles, en particulier le sud de l'Italie, la Sardaigne et la Corse.

Des taux d'emploi faibles ont également été constatés dans toutes les îles, à l'exception de Madère au Portugal, des îles Baléares en Espagne et de Chypre, qui ont atteint l'objectif de Stockholm.

Les taux d'emploi diffèrent entre régions d'un même pays. La dispersion des taux d'emploi régionaux est calculée dès lors qu'un pays compte plusieurs régions NUTS 2: elle donne une indication du niveau d'homogénéité de l'emploi sur le plan régional (voir le graphique 4.1). Parmi les 19 pays pour lesquels il est possible de calculer le taux de dispersion, la Bulgarie, l'Espagne, l'Italie, la Finlande et le Royaume-Uni ont vu une diminution notable de la dispersion des taux d'emploi au cours des cinq dernières années. Cela signifie que les régions de niveau NUTS 2 dans ces pays se sont rapprochées en termes de taux d'emploi.

Sur les cinq dernières années, la croissance du taux d'emploi dans l'EU-27 n'a pas été très forte. Trois pays ont accusé une nette évolution à la baisse: la Suède, le Portugal et Malte. Alors qu'en Suède presque toutes les régions ont dû faire face à une diminution au cours des cinq années écoulées, au Portugal la situation a varié d'une région à l'autre: l'Alentejo et les îles ont bénéficié d'une augmentation importante de leurs taux d'emploi.

Graphique 4.1: Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, par régions NUTS 2, 2005 (en %)



Notes: Pas de données disponibles pour la Bulgarie au niveau NUTS 2

Pays qui ne constituent qu'une seule région NUTS 2: DK, EE, CY, LV, LT, LU, MT and SI

alors que, dans le même temps, les autres régions ont vu considérablement reculer leurs taux.

À l’opposé, une amélioration sensible et continue a été observée en Espagne, en Lituanie et en Lettonie au cours de la même période. Toutes les régions d’Espagne ont enregistré une amélioration générale et durable de leur taux d’emploi global.

En 2005, les pays de l’AELE ont affiché des taux d’emploi supérieurs puisque ceux-ci ont largement dépassé 70 % dans toutes les régions NUTS 2. Le record était détenu par l’Islande, avec un taux d’emploi de 83,8 % sur la base des données disponibles.

Deuxième objectif: un taux d’emploi féminin supérieur à 57 %

Le taux d’emploi féminin pour l’EU-27 est resté en deçà de l’objectif de Stockholm, bien que dans ce cas la convergence ait été plus grande que pour les autres objectifs. Quoi qu’il en soit, le taux de

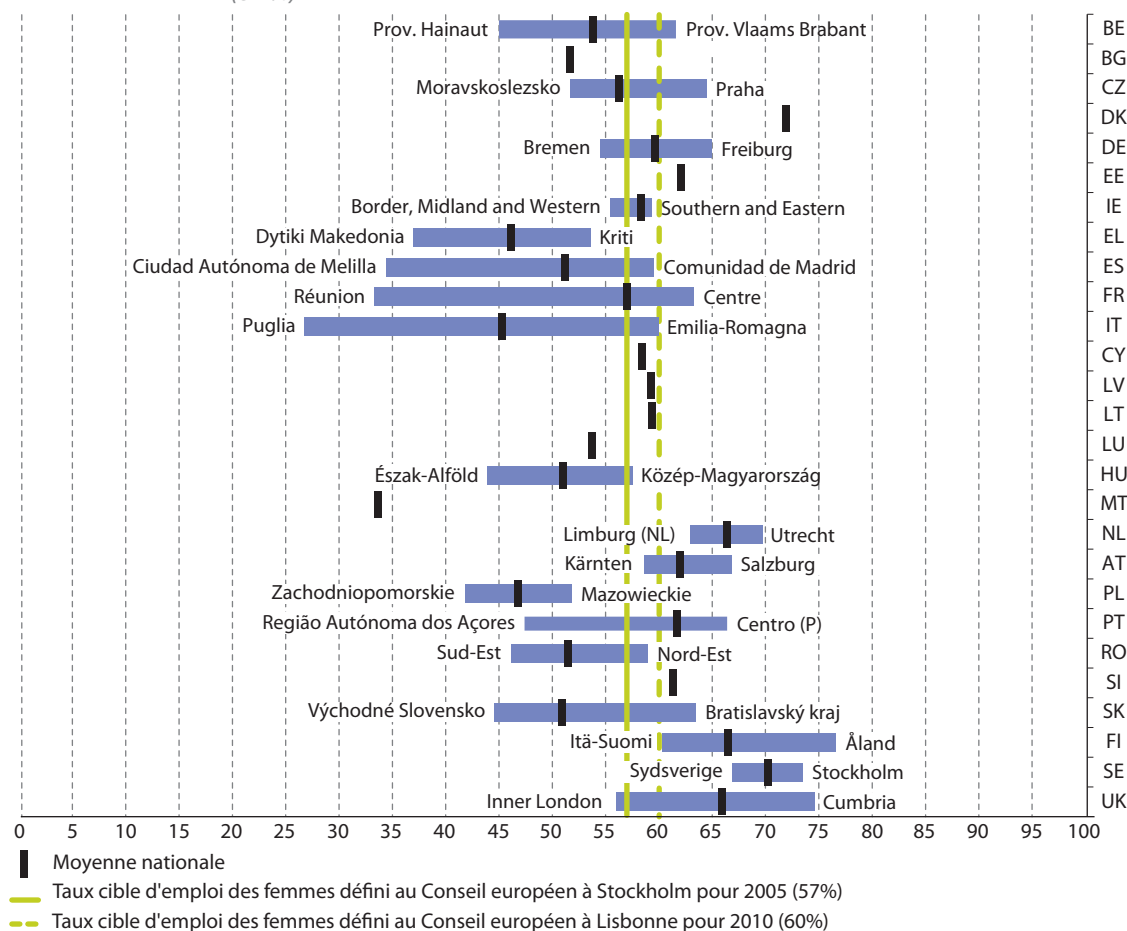
progression vers l’objectif de Lisbonne pour 2010 reste insuffisant.

Au cours des cinq années écoulées, près de la moitié des pays ont vu augmenter leurs taux d’emploi féminin, tandis que pour l’autre moitié aucune tendance marquée n’a été relevée. La Suède est le seul pays qui a accusé une baisse régulière sur les cinq dernières années; il est vrai qu’en 2005 elle avait déjà dépassé l’objectif de Lisbonne pour l’emploi des femmes à l’horizon 2010.

Quatre pays — Malte, la Pologne, l’Italie et la Grèce — ont enregistré des taux d’emploi féminin inférieurs à 50 %, bien que le taux d’activité des femmes ait progressé dans les deux derniers pays cités.

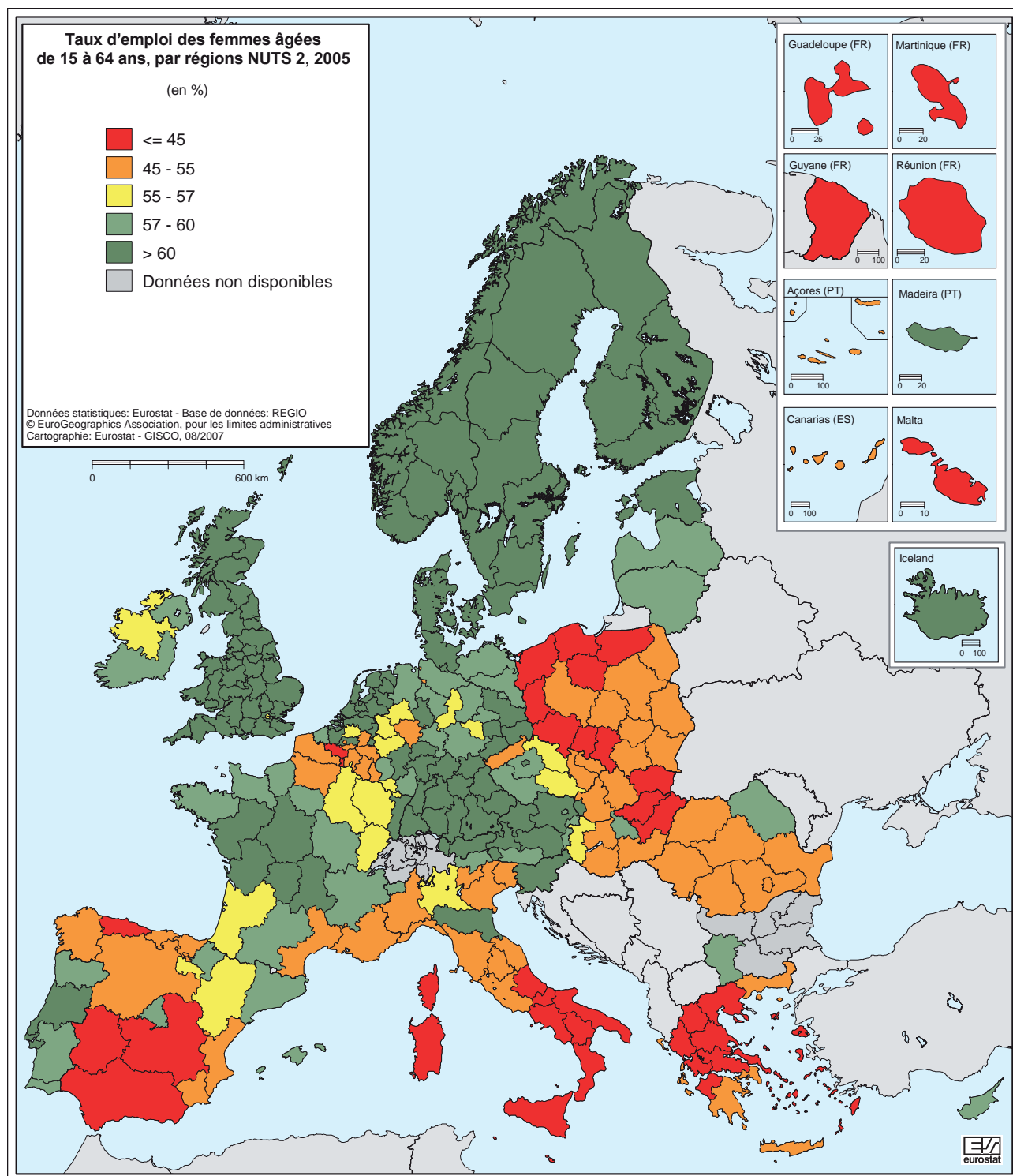
Les taux d’emploi des femmes dans les régions NUTS 2 sont représentés sur la carte 4.2. Une comparaison entre la carte 4.2 et la carte 4.1 met clairement en évidence la meilleure performance des taux d’emploi féminin par rapport à l’emploi global.

Graphique 4.2: Taux d’emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans, par régions NUTS 2, 2005 (en %)



Notes: Pas de données disponibles pour la Bulgarie au niveau NUTS 2
 Pays qui ne constituent qu’une seule région NUTS 2: DK, EE, CY, LV, LT, LU, MT et SI

Carte 4.2: Taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans, par régions NUTS 2, 2005
(en %)



Plus de la moitié des régions NUTS 2 ont relevé des taux d'emploi féminin dépassant l'objectif de Stockholm.

Le taux d'emploi des femmes a sensiblement augmenté dans pratiquement toutes les régions de France, de Grèce, d'Italie et d'Espagne au cours des cinq dernières années. Les régions du centre des Pays-Bas ont également affiché une augmentation des taux d'emploi féminin sur la même période, tout en accusant simultanément un recul des taux d'emploi global. Cela signifie que dans ces régions, des hommes ont été remplacés par des femmes sur le marché du travail.

La participation des femmes au marché du travail est très élevée dans les pays de l'AELE, qui déclarent tous des taux d'emploi supérieurs à 70 %.

Troisième objectif: un taux d'emploi des travailleurs âgés supérieur à 50 %

En 2005, le taux d'emploi des travailleurs âgés (de 55 à 64 ans) dans l'EU-27 était de 42,2 %. Le Conseil de Stockholm avait fixé un objectif de 50 % à l'horizon 2010. À en juger par l'évolution de l'emploi des personnes âgées entre 2001 et 2005, il sera difficile d'atteindre cet objectif d'ici à 2010. En dépit d'une nette tendance à la hausse sur la période considérée, la progression n'est pas assez rapide.

Parmi les 27 États membres, huit affichent déjà un taux supérieur au taux escompté de 50 %, mais douze États se situaient toujours au-dessous de 40 % en 2005. Parmi ces derniers, la Roumanie a été le seul pays à enregistrer un recul significatif durant la période 2001-2005.

Chaque État membre ou presque contribue au mouvement à la hausse dans l'EU-27, sauf la Pologne et la Roumanie, et 20 États sur les 27 ont même affiché une augmentation de plus de 3 points de pourcentage entre 2001 et 2005.

La carte 4.3 montre les taux d'emploi régionaux pour les travailleurs âgés au niveau des régions NUTS 2. Une concentration de régions caractérisées par des taux d'emploi élevés pour les travailleurs âgés peut être identifiée au centre même de l'Europe, englobant les régions du sud de l'Allemagne et les régions de l'ouest de la République tchèque.

De nombreuses régions dans les pays du Nord, notamment l'Estonie, le Royaume-Uni et l'Irlande, ainsi qu'au Portugal enregistrent également des niveaux d'activité élevés pour les travailleurs âgés, en comparaison d'autres régions de l'EU-27.

Il n'y a pas de disparités régionales importantes à l'intérieur de chaque pays en ce qui concerne les taux d'emploi des travailleurs âgés. Des exceptions ont toutefois été constatées en Slovaquie et en Roumanie, où certaines régions NUTS 2 ont connu des développements très différents des autres régions. En Slovaquie, en 2005, le taux d'emploi des travailleurs âgés s'est établi à 52,2 % dans la région Bratislavský kraj, alors qu'il est resté en deçà de 30 % dans toutes les autres régions du pays. En Roumanie, les régions Nord-Est et Sud-Vest Oltenia ont maintenu un taux supérieur à 50 %, alors que toutes les autres régions ont enregistré des taux nettement inférieurs.

La participation des travailleurs âgés au marché du travail a été beaucoup plus importante dans les pays de l'AELE que dans l'EU-27. Chaque région a enregistré un taux d'emploi dépassant 60 % pour ce groupe d'âge. L'Islande a atteint un taux remarquable de 84,3 %.

Réduction de l'écart entre hommes et femmes

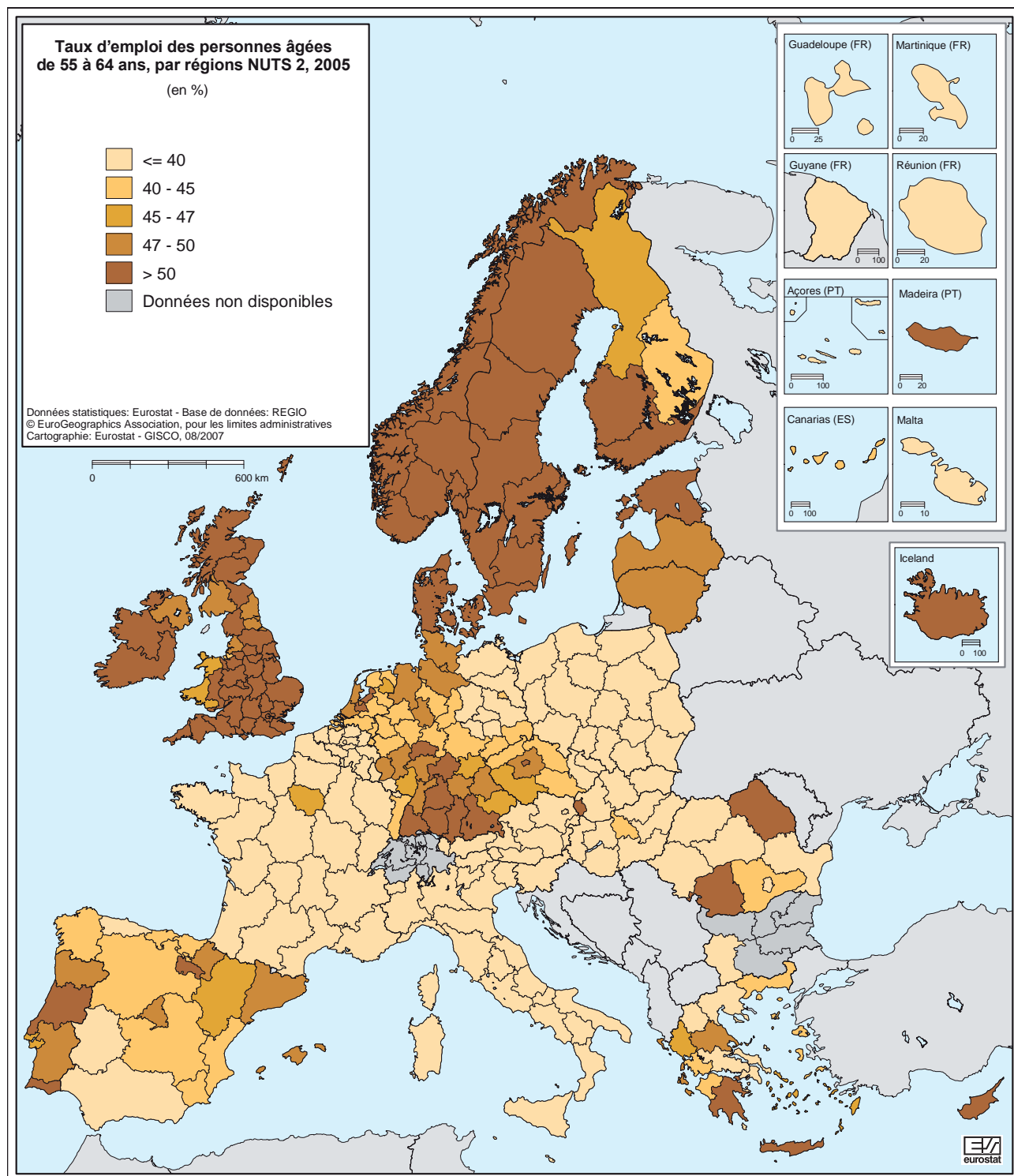
L'écart entre la participation des hommes et des femmes au marché du travail est en train de se réduire, confirmant la tendance continue des cinq dernières années. L'écart était de 16,6 points de pourcentage en 2001, mais s'est réduit à 14,7 points de pourcentage en 2005. L'objectif fixé à Stockholm prévoyait cependant une différence de 10 points de pourcentage au maximum pour 2005.

Huit pays de l'EU-27 ont réduit l'écart jusqu'à atteindre le maximum proposé par le Conseil de Lisbonne: la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède. Huit autres pays enregistrent des écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes se situant entre 10 et 15 points, tout en affichant une tendance marquée à réduire ces écarts: la Belgique, l'Allemagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et le Royaume-Uni.

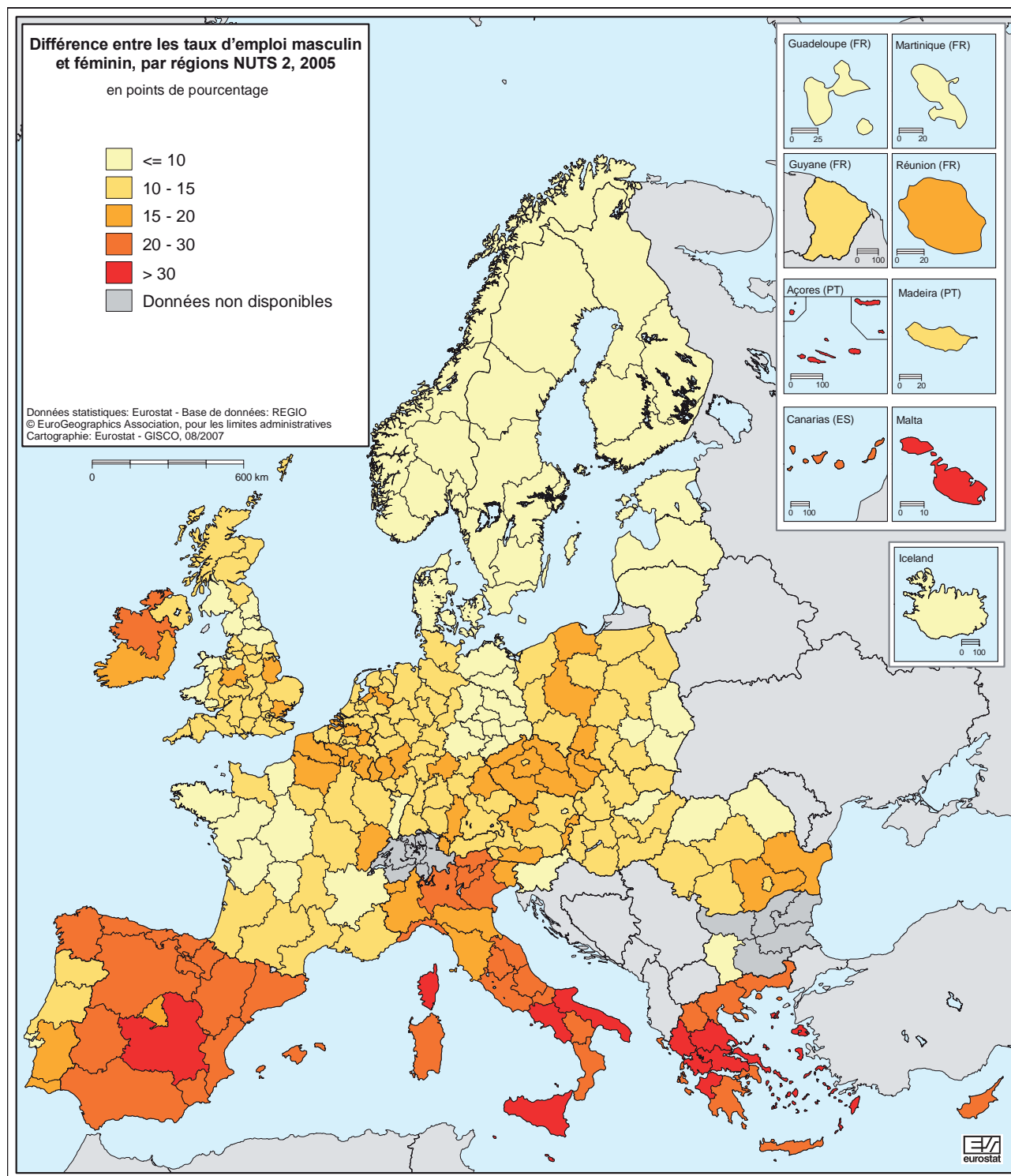
La carte 4.4 illustre les disparités entre les taux d'emploi (en points de pourcentage) des hommes et des femmes. Il apparaît clairement que l'écart est plus grand dans les pays du Sud que dans ceux du Nord. L'Irlande et le Portugal s'écartent tous deux quelque peu de ce schéma général. En Allemagne, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes est bien plus faible dans la partie orientale du pays.

Le sud de l'Italie, presque toutes les régions NUTS 2 en Grèce, Malte ainsi que les régions du centre et

Carte 4.3: Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, par régions NUTS 2, 2005
(en %)



Carte 4.4: Différence entre les taux d'emploi masculin et féminin, par régions NUTS 2, 2005
En points de pourcentage





du sud de l'Espagne se caractérisent par des écarts hommes/femmes beaucoup plus importants que les autres régions NUTS 2 de l'EU-27.

À l'intérieur des pays, on n'a pas relevé de déséquilibres significatifs entre régions NUTS 2 pour ce qui est de l'écart hommes/femmes en matière d'emploi. On notera cependant deux exceptions: les Açores au Portugal, avec un écart de 30,8 points de pourcentage, et la Corse en France, avec 30,2 points. Ces régions sont toutes deux des îles et ont enregistré, en 2005, des disparités entre les taux d'emploi des hommes et des femmes beaucoup plus fortes que le continent ou d'autres îles appartenant au même pays.

L'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi est en train de se résorber, pas assez vite pour atteindre les objectifs de Lisbonne de 2010, mais le mouvement est enclenché. Des régions qui, traditionnellement, connaissaient des écarts hommes/femmes importants ont obtenu des résultats positifs en termes de taux d'activité des femmes au cours des cinq années écoulées.

Les pays de l'AELE n'ont pas présenté de grandes différences entre les taux d'emploi masculin et féminin, à l'exception de la Suisse qui a enregistré un écart de 13,8 points de pourcentage. L'Islande, de même que toutes les régions de Norvège, est restée en dessous de 8 points.

Chômage

Le taux de chômage dans l'EU-27 s'est établi à 9,0 % en 2005, rompant avec la tendance négative des cinq dernières années. Le taux de chômage des femmes (9,8 %) est resté supérieur à celui des hommes (8,3 %), mais la différence s'est réduite au cours de la période.

De fortes disparités ont été constatées dans les taux de chômage au niveau des pays. Dans certains d'entre eux, le taux de chômage était inférieur à 5 %, comme en Irlande (4,3 %) ou au Royaume-Uni (4,7 %), alors que dans d'autres il dépassait 15 %, par exemple en Slovaquie (16,3 %) et en Pologne (17,7 %). Alors que l'évolution a été nettement positive en Slovaquie au cours des cinq dernières années, avec un taux de chômage en baisse de 3,0 points de pourcentage, les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants en Pologne.

Au cours des cinq années écoulées, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni ont réussi à stabiliser leur taux de chômage en dessous de 5 %. Les hausses les plus importantes du taux de chômage, dues principalement au chômage des jeunes, ont

été observées au Portugal (3,6 points de pourcentage) et en Allemagne (3,3 points). La Bulgarie a réalisé des progrès remarquables, puisque son taux de chômage a reculé de 10,2 points de pourcentage au cours des cinq dernières années et s'est établi à 10,1 % en 2005.

Le chômage élevé est surtout concentré dans les régions du nord-est: parties de la Pologne, de l'est de l'Allemagne et de l'est de la Slovaquie (voir la carte 4.5). De forts taux de chômage sont également relevés dans les départements français d'outre-mer, dans la région espagnole d'Extremadura et en Sicile.

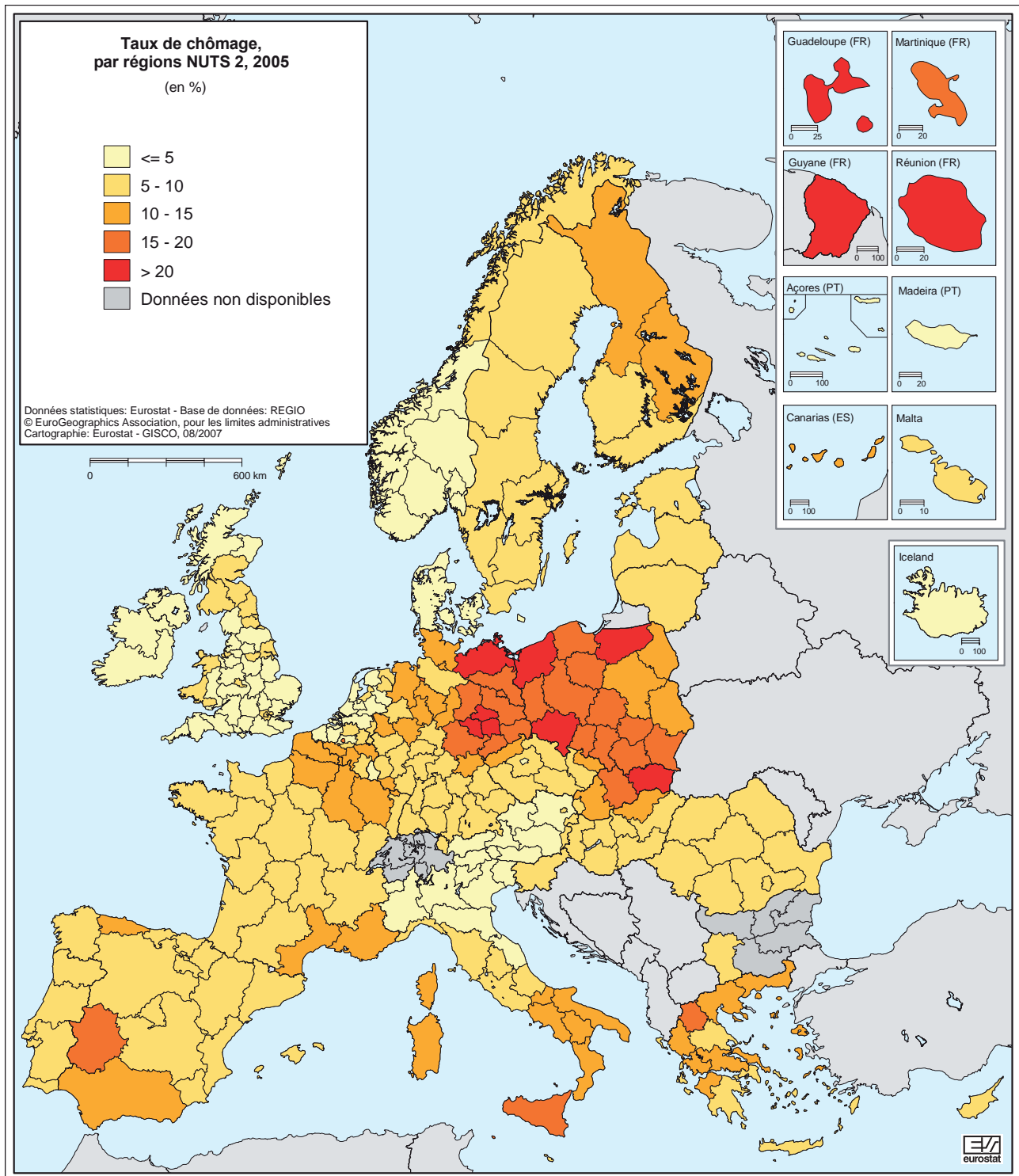
La carte 4.6 illustre l'évolution des taux de chômage régionaux. Elle montre clairement que l'augmentation du chômage concerne essentiellement des régions d'Allemagne, du Portugal et de Suède. Les baisses les plus importantes du chômage ont été observées dans le sud de l'Espagne, le sud de l'Italie, ainsi qu'en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, chacun de ces trois pays constituant à lui seul une région NUTS 2.

Sur les cinq dernières années, l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes a diminué dans l'EU-27, passant de 1,9 à 1,4 point de pourcentage; cela est dû au fait que le chômage des hommes a progressé plus rapidement que celui des femmes. Ce phénomène a été constaté dans plus de la moitié des régions NUTS 2, en particulier dans les régions italiennes de Calabre, Sicile et Molise, où l'écart s'est resserré de plus de 4 points de pourcentage. À Dessau et Halle (Allemagne), l'écart entre les taux de chômage masculin et féminin s'est réduit au point que les résultats du chômage chez les femmes ont dépassé les résultats enregistrés chez les hommes et que l'écart a été inversé: le chômage des femmes est à présent plus faible que celui des hommes dans ces deux régions.

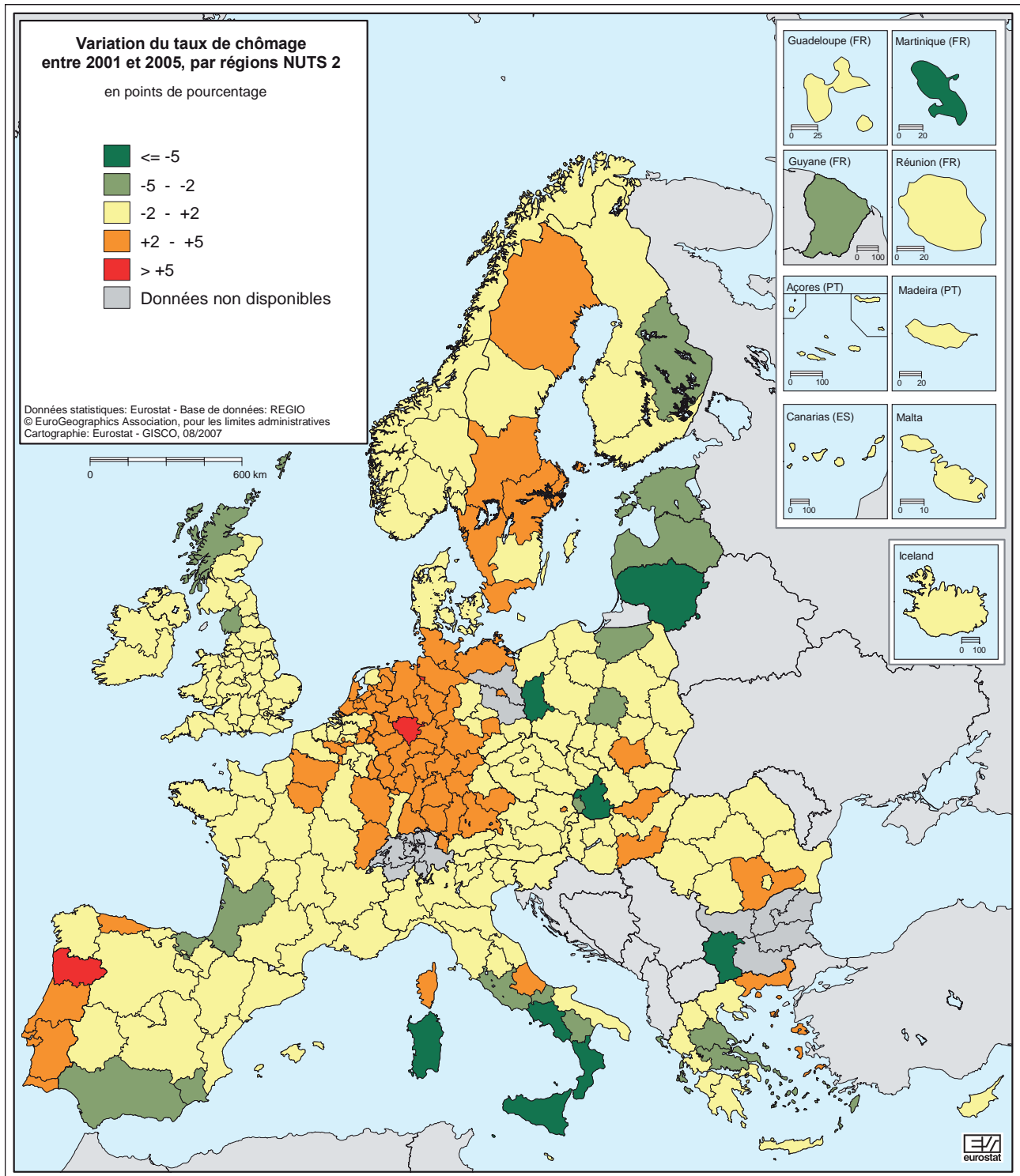
Dans certaines régions, l'écart hommes/femmes s'est creusé entre 2001 et 2005, une tendance particulièrement marquée dans les régions espagnoles de Ceuta et Melilla et dans les régions grecques de Voreio Aigaio et Ionia Nisia.

Environ 70 % des régions NUTS 2 dans l'EU-27 ont vu augmenter leur taux de chômage des jeunes au cours des cinq dernières années. Les hausses les plus significatives ont été relevées dans les régions espagnoles de Ceuta et Melilla et dans la région Corse en France, où elles ont dépassé 25 points de pourcentage au cours de cette période. D'autres régions ont, en revanche, enregistré des améliorations notables du taux de chômage des jeunes, notamment la Bulgarie, la Lettonie

Carte 4.5: Taux de chômage, par régions NUTS 2, 2005
(en %)



Carte 4.6: Variation du taux de chômage entre 2001 et 2005, par régions NUTS 2
En points de pourcentage



et la région italienne de Campanie, dont les taux ont reculé de plus de 15 points de pourcentage sur les cinq dernières années.

Le chômage de longue durée est la forme de chômage la plus grave, qui a des conséquences importantes sur la vie des gens. En 2005, 46 % des chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins un an. Dans l'EU-27, le ratio entre le chômage de longue durée et le chômage total ne s'est guère amélioré au cours des cinq années écoulées.

En Belgique, en Estonie, en Pologne et en Slovaquie, plus de la moitié des chômeurs en 2005 étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins un an, et ce nombre était en augmentation sur les cinq dernières années. En Espagne, en Suède et au Royaume-Uni, moins de 30 % des demandeurs d'emploi avaient attendu plus d'un an pour trouver un emploi, et des progrès considérables ont été enregistrés au cours des cinq dernières années en ce qui concerne le chômage de longue durée.

Celui-ci est particulièrement élevé dans les régions françaises d'outre-mer et dans toutes les régions de Slovaquie — à l'exception de Bratislavský kraj —, où plus de 70 % des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis au moins douze mois.

L'Islande, la Norvège et la Suisse avaient des taux de chômage faibles en 2005. L'Islande a fait état

d'un taux de 2,5 %, ce qui correspond au taux de chômage le plus bas, comparé à tous les chiffres disponibles. Toutes les régions norvégiennes de niveau NUTS 2, sauf Nord-Norge, ont enregistré des taux de chômage inférieurs à 5 %.

Conclusions

Les résultats exposés dans ce chapitre montrent qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs en matière d'emploi fixés par le Conseil de Lisbonne pour 2010. Quelques résultats encourageants ont été enregistrés en ce qui concerne la participation des femmes et des travailleurs âgés au marché de l'emploi, mais ils n'ont pas suffi pour atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

L'analyse du marché de l'emploi au niveau régional est utile pour identifier les régions moins performantes. Elle révèle qu'il existe encore, sur le marché du travail, de fortes disparités régionales auxquelles il convient de remédier. Il existe également des disparités entre régions d'un même pays, ce qui va à l'encontre de la cohésion sociale espérée.

En conclusion, on peut affirmer que le fonctionnement du marché du travail a, d'une manière générale, été positif, mais il reste un long chemin à parcourir.



Notes méthodologiques

La source des informations relatives au marché du travail régional jusqu'au niveau NUTS 2 est l'enquête sur les forces de travail de l'UE (EFT). Il s'agit d'une enquête trimestrielle par échantillonnage réalisée auprès des ménages dans les États membres de l'Union européenne.

La population cible de l'EFT comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés. L'enquête adopte les définitions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT). Pour une meilleure harmonisation, les États membres appliquent en outre des principes communs lors de l'élaboration du questionnaire.

Tous les résultats régionaux présentés ici concernent les régions de niveau NUTS 2.

Pour en savoir plus sur les statistiques du marché du travail régional, veuillez consulter les métadonnées sur le site web d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) sous: «Données»/«Statistiques générales et régionales»/«Régions»/«Marché du travail régional».

Définitions

La **population** comprend les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés (les personnes vivant dans des ménages collectifs tels que pensions, internats, établissements hospitaliers, instituts religieux, logements collectifs pour travailleurs, etc., ne sont pas incluses). Elle couvre toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, vivent dans les ménages faisant l'objet de l'enquête. Cette définition inclut également les personnes qui, pour des raisons d'études, de congés, de maladie, de mission, etc., sont éloignées du ménage pour de courtes périodes de temps (mais qui ont conservé des liens avec le ménage privé). Les personnes accomplissant leur service militaire obligatoire ne sont pas comprises.

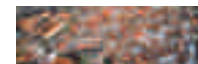
Les **personnes occupées** sont les personnes âgées de 15 ans et plus [de 15 à 74 ans pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie, la Norvège et la Suède (à partir de 2001); de 16 à 74 ans pour l'Islande; et de 16 ans et plus pour l'Espagne, la Suède (1995-2001) et le Royaume-Uni] qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ou avaient un travail ou une entreprise dont elles étaient temporairement absentes pour raison, par exemple, de maladie, de congés, de conflit du travail, d'études ou de formation.

Les **chômeurs** sont les personnes âgées de 15 à 74 ans [de 16 à 74 ans pour l'Espagne, l'Islande, la Norvège, la Suède (1995-2000) et le Royaume-Uni] qui étaient sans travail durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et étaient activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes, ou avaient trouvé un emploi qui débiterait au cours des trois mois suivants.

Le **taux d'emploi** correspond au nombre de personnes occupées en pourcentage de la population.

Le **taux de chômage** correspond au nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. Il peut être ventilé par âge et par sexe. Le taux de chômage des jeunes concerne les personnes âgées de 15 à 24 ans.

Le **taux de chômage de longue durée** correspond au nombre de chômeurs de longue durée (12 mois au moins) en pourcentage du total des chômeurs de moins d'un an et des chômeurs de longue durée.



Annexe

UNION EUROPÉENNE: Régions au niveau NUTS 2

Belgique

BE10 Région de Bruxelles-Capitale/
Brussels Hoofdstedelijk Gewest
BE21 Prov. Antwerpen
BE22 Prov. Limburg (B)
BE23 Prov. Oost-Vlaanderen
BE24 Prov. Vlaams-Brabant
BE25 Prov. West-Vlaanderen
BE31 Prov. Brabant Wallon
BE32 Prov. Hainaut
BE33 Prov. Liège
BE34 Prov. Luxembourg (B)
BE35 Prov. Namur

Bulgarie

BG31 Severozapaden
BG32 Severen tsentralen
BG33 Severoiztochen
BG34 Yugoiztochen
BG41 Yugozapaden
BG42 Yuzhen tsentralen

République tchèque

CZ01 Praha
CZ02 Střední Čechy
CZ03 Jihozápad
CZ04 Severozápad
CZ05 Severovýchod
CZ06 Jihovýchod
CZ07 Střední Morava
CZ08 Moravskoslezsko

Danemark

DK00 Danmark

Allemagne

DE11 Stuttgart
DE12 Karlsruhe

DE13 Freiburg

DE14 Tübingen

DE21 Oberbayern

DE22 Niederbayern

DE23 Oberpfalz

DE24 Oberfranken

DE25 Mittelfranken

DE26 Unterfranken

DE27 Schwaben

DE30 Berlin

DE41 Brandenburg — Nordost

DE42 Brandenburg — Südwest

DE50 Bremen

DE60 Hamburg

DE71 Darmstadt

DE72 Gießen

DE73 Kassel

DE80 Mecklenburg-Vorpommern

DE91 Braunschweig

DE92 Hannover

DE93 Lüneburg

DE94 Weser-Ems

DEA1 Düsseldorf

DEA2 Köln

DEA3 Münster

DEA4 Detmold

DEA5 Arnsberg

DEB1 Koblenz

DEB2 Trier

DEB3 Rheinhessen-Pfalz

DEC0 Saarland

DED1 Chemnitz

DED2 Dresden

DED3 Leipzig

DEE1 Dessau

DEE2 Halle

DEE3 Magdeburg

DEF0 Schleswig-Holstein

DEG0 Thüringen

Estonie

EE00 Eesti

Irlande

IE01 Border, Midland and Western

IE02 Southern and Eastern

Grèce

GR11 Anatoliki Makedonia,Thraki

GR12 Kentriki Makedonia

GR13 Dytiki Makedonia

GR14 Thessalia

GR21 Ipeiros

GR22 Ionia Nisia

GR23 Dytiki Ellada

GR24 Sterea Ellada

GR25 Peloponnisos

GR30 Attiki

GR41 Voreio Aigaio

GR42 Notio Aigaio

GR43 Kriti

Espagne

ES11 Galicia

ES12 Principado de Asturias

ES13 Cantabria

ES21 País Vasco

ES22 Comunidad Foral de Navarra

ES23 La Rioja

ES24 Aragón

ES30 Comunidad de Madrid

ES41 Castilla y León

ES42 Castilla-La Mancha

ES43 Extremadura

ES51 Cataluña

ES52 Comunidad Valenciana

ES53 Illes Balears

ES61 Andalucía



ES62 Región de Murcia
ES63 Ciudad Autónoma de Ceuta
ES64 Ciudad Autónoma de Melilla
ES70 Canarias

France

FR10 Île-de-France
FR21 Champagne-Ardenne
FR22 Picardie
FR23 Haute-Normandie
FR24 Centre
FR25 Basse-Normandie
FR26 Bourgogne
FR30 Nord - Pas-de-Calais
FR41 Lorraine
FR42 Alsace
FR43 Franche-Comté
FR51 Pays de la Loire
FR52 Bretagne
FR53 Poitou-Charentes
FR61 Aquitaine
FR62 Midi-Pyrénées
FR63 Limousin
FR71 Rhône-Alpes
FR72 Auvergne
FR81 Languedoc-Roussillon
FR82 Provence-Alpes-Côte d'Azur
FR83 Corse
FR91 Guadeloupe
FR92 Martinique
FR93 Guyane
FR94 Réunion

Italie

ITC1 Piemonte
ITC2 Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste
ITC3 Liguria
ITC4 Lombardia
ITD1 Provincia Autonoma Bolzano/
Bozen
ITD2 Provincia Autonoma Trento
ITD3 Veneto
ITD4 Friuli-Venezia Giulia
ITD5 Emilia-Romagna

ITE1 Toscana
ITE2 Umbria
ITE3 Marche
ITE4 Lazio
ITF1 Abruzzo
ITF2 Molise
ITF3 Campania
ITF4 Puglia
ITF5 Basilicata
ITF6 Calabria
ITG1 Sicilia
ITG2 Sardegna

Chypre

CY00 Kypros/Kıbrıs

Lettonie

LV00 Latvija

Lituanie

LT00 Lietuva

Luxembourg

LU00 Luxembourg (Grand-Duché)

Hongrie

HU10 Közép-Magyarország
HU21 Közép-Dunántúl
HU22 Nyugat-Dunántúl
HU23 Dél-Dunántúl
HU31 Észak-Magyarország
HU32 Észak-Alföld
HU33 Dél-Alföld

Malte

MT00 Malta

Pays-Bas

NL11 Groningen
NL12 Friesland
NL13 Drenthe
NL21 Overijssel

NL22 Gelderland
NL23 Flevoland
NL31 Utrecht
NL32 Noord-Holland
NL33 Zuid-Holland
NL34 Zeeland
NL41 Noord-Brabant
NL42 Limburg (NL)

Autriche

AT11 Burgenland
AT12 Niederösterreich
AT13 Wien
AT21 Kärnten
AT22 Steiermark
AT31 Oberösterreich
AT32 Salzburg
AT33 Tirol
AT34 Vorarlberg

Pologne

PL11 Łódzkie
PL12 Mazowieckie
PL21 Małopolskie
PL22 Śląskie
PL31 Lubelskie
PL32 Podkarpackie
PL33 Świętokrzyskie
PL34 Podlaskie
PL41 Wielkopolskie
PL42 Zachodniopomorskie
PL43 Lubuskie
PL51 Dolnośląskie
PL52 Opolskie
PL61 Kujawsko-Pomorskie
PL62 Warmińsko-Mazurskie
PL63 Pomorskie

Portugal

PT11 Norte
PT15 Algarve
PT16 Centro (P)
PT17 Lisboa



PT18 Alentejo
PT20 Região Autónoma dos Açores
PT30 Região Autónoma da Madeira

Roumanie

RO11 Nord-Vest
RO12 Centru
RO21 Nord-Est
RO22 Sud-Est
RO31 Sud — Muntenia
RO32 București — Ilfov
RO41 Sud-Vest Oltenia
RO42 Vest

Slovénie

SI00 Slovenija

Slovaquie

SK01 Bratislavský kraj
SK02 Západné Slovensko
SK03 Stredné Slovensko
SK04 Východné Slovensko

Finlande

FI13 Itä-Suomi
FI18 Etelä-Suomi
FI19 Länsi-Suomi

FI1A Pohjois-Suomi
FI20 Åland

Suède

SE01 Stockholm
SE02 Östra Mellansverige
SE04 Sydsverige
SE06 Norra Mellansverige
SE07 Mellersta Norrland
SE08 Övre Norrland
SE09 Småland med öarna
SE0A Västsverige

Royaume-Uni

UKC1 Tees Valley and Durham
UKC2 Northumberland and Tyne and Wear
UKD1 Cumbria
UKD2 Cheshire
UKD3 Greater Manchester
UKD4 Lancashire
UKD5 Merseyside
UKE1 East Riding and North Lincolnshire
UKE2 North Yorkshire
UKE3 South Yorkshire
UKE4 West Yorkshire
UKF1 Derbyshire and Nottinghamshire

UKF2 Leicestershire, Rutland and Northamptonshire
UKF3 Lincolnshire
UKG1 Herefordshire, Worcestershire and Warwickshire
UKG2 Shropshire and Staffordshire
UKG3 West Midlands
UKH1 East Anglia
UKH2 Bedfordshire and Hertfordshire
UKH3 Essex
UKI1 Inner London
UKI2 Outer London
UKJ1 Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire
UKJ2 Surrey, East and West Sussex
UKJ3 Hampshire and Isle of Wight
UKJ4 Kent
UKK1 Gloucestershire, Wiltshire and North Somerset
UKK2 Dorset and Somerset
UKK3 Cornwall and Isles of Scilly
UKK4 Devon
UKL1 West Wales and the Valleys
UKL2 East Wales
UKM1 North Eastern Scotland
UKM2 Eastern Scotland
UKM3 South Western Scotland
UKM4 Highlands and Islands
UKN0 Northern Ireland



PAYS DE L'AELE: Régions statistiques dans niveau 2

Islande

IS Ísland

Liechtenstein

LI Liechtenstein

Norvège

NO01 Oslo og Akershus
NO02 Hedmark og Oppland
NO03 Sør-Østlandet
NO04 Agder og Rogaland
NO05 Vestlandet
NO06 Trøndelag
NO07 Nord-Norge

Suisse

CH01 Région lémanique
CH02 Espace Mittelland
CH03 Nordwestschweiz
CH04 Zürich
CH05 Ostschweiz
CH06 Zentralschweiz
CH07 Ticino